

ou annotation

-2022-05-96

-2022-05-97

-2022-05-98

2022-05-99

éance ordinaire du juin 2022

uorum

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Fait et donné à Saint-Félix d'Otis, ce 9e jour de mai 2022

Pour la municipalité de Saint-Félix-d'Otis,

Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum et confirmé que l'avis de convocation avait été signifié à tous les membres du conseil, monsieur le maire ouvre la séance extraordinaire.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

3. RÉSOLUTIONS

3.1 FINANCEMENT DES PROJETS EN COURS

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de transférer des projets en cours à l'excédent accumulé non affecté les projets terminés tels que l'acquisition du terrain de la rue Principale et la TECQ 2014-2018 pour un montant de 138 659,52 \$ pour l'exercice financier 2022.

Il est également résolu d'affecter au surplus accumulé non affecté de la municipalité un montant de 35 519,41 \$ pour la participation de la municipalité au règlement concernant l'incendie à la rampe de mise à l'eau pour l'exercice financier 2021 par la suite d'une radiation effectuée par l'auditeur au 31 décembre 2021.

3.2 RAPPORT FINANCIER DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE **FINANCIER 2021**

Après lecture des états financiers par madame Claudia Blanchette, CA, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport financier et le rapport du vérificateur Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice financier 2021.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire

Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félixd'Otis tenue le 6 juin 2022 au Chalet des loisirs.

OUORUM

Sont présents:

Monsieur Pierre Deslauriers, maire

Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1 Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2 Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3 Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4

Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5

Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.

Assiste également à la séance, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toute la population.

lot de bienvenue et averture de la ance



Nº de résolution ou annolation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 11 mai 2022
- 2.3 Dépôt du rapport financier au 30 avril 2022
- 2.4 Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

3. RÉSOLUTIONS

- 3.1 Dépôt de projet Programme de soutien aux municipalités (PRIMA)
- 3.2 Demande de raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout
- 3.3 Délégation d'un représentant de la municipalité dans le cadre de la vente pour défaut de paiement de taxes 2022
- 3.4 Indemnités remboursables lors d'un déplacement
- 3.5 Dépôt de projet Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (2022-2024)
- 3.6 Cession d'un ancien chemin à fermer
- 3.7 Demande de raccordement au réseau d'aqueduc
- 3.8 Demande d'acquisition d'un terrain de la municipalité

4. URBANISME

- 4.1 Rapport des permis de construction
- 4.2 Demande de modification du règlement de zonage

5. DONS ET SUBVENTIONS

5.1 Fondation de l'Hôpital de La Baie des Ha! Ha!

6. INVITATION

- 6.1 Tournoi de golf pour la Fondation pour l'enfance et la jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 7. RAPPORT DES COMITÉS
- 8. AFFAIRES NOUVELLES
- 9. CORRESPONDANCE
 - 9.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- 10. LISTE DES COMPTES
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu et d'ajouter à l'item « Affaires nouvelles » le sujet suivant :

1-Autorisation pour l'émission des permis et certificats

2.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 11 mai 2022, dont les copies conformes ont été signifiées à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soient adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

<u>2.3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 30 AVRIL 2022</u>

La secrétaire-trésorière et directrice générale dépose le rapport financier du 30 avril 2022.

2.4 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le maire dépose son rapport sur la situation financière de la municipalité et il souligne les principales réalisations de l'année 2021.

R-2022-06-100

M-104IMF

683-2175 / 1-800-463-4578

d'Affaires CCL

R-2022-06-101



N° de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

3. RÉSOLUTIONS

3.1 DÉPÔT DE PROJET - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉ (PRIMA)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis travaille de concert avec la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la démarche PRIMA;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de Saint-Félix-d'Otis est propice au développement de ce type de projet de par son environnement naturel et socio-culturel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis prône un mode de vie sain et actif pour les aînés et souhaite mettre en place les infrastructures nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE les aînés sont de plus en plus actifs tant dans leur vie quotidienne que dans leurs loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis a le support des partenaires du milieu dont la FADOQ Saint-Félix-d'Otis et les Bénévoles de Saint-Félix-d'Otis, et leur collaboration pour la mise en place d'un tel projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-d'Otis s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Projet : Éclairage et îlots de repos dans les sentiers de transport actif

Coût du projet : 120 000 \$

Participation de la municipalité : 20 000 \$

PRIMA: 100 000 \$

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

Et qu'il autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, à signer tous les documents jugés nécessaires à l'exécution de cette décision.

3.2 DEMANDE DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

GABRIEL DIONNE-GAGNÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser monsieur Gabriel Dionne-Gagné à raccorder son fonds de terre du terrain de la rue Principale adjacent au 493-497 rue Principale aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la municipalité à ses frais. Il sera interdit à monsieur Gabriel Dionne-Gagné de raccorder les eaux fluviales au réseau d'égout de la municipalité. La municipalité ne se tient aucunement responsable de tout défaut et de toute erreur dans les travaux de raccordement au réseau d'égout de la municipalité.

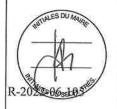
Les travaux devront être exécutés sous la surveillance de monsieur Frédéric Guérin, opérateur eau potable et eaux usées, et monsieur Gabriel Dionne-Gagné devra de plus acquitter des frais de raccordement de 800,00 \$, ainsi que la taxe d'aqueduc et d'égout annuelle.

3.3 DÉLÉGATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale, comme représentante de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis dans le cadre de la vente pour défaut de paiement de taxes à la MRC du Fjord du Saguenay, qui aura lieu le jeudi 9 juin 2022 à Saint-Honoré.

2022-06-103

2022-06-104



N° de résolution ou annotation

R-2022-06-106

R-2022-06-107

M-104IMF

(418) 683-2175 / 1-800-463-4578

d'Affaires CCL

R-2022-06-108

R-2022-06-109

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

3.4 INDEMNITÉS REMBOURSABLES LORS D'UN DÉPLACEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de majorer le remboursement du kilométrage pour l'utilisation d'un véhicule personnel à 0,55 \$ du kilomètre et de revoir à tous les six mois les frais de déplacement.

3.5 DÉPÔT DE PROJET - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ (2022-2024)

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présent que le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis appuie le dépôt d'un projet dans le cadre du programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (2022-2024). De plus, le conseil municipal s'engage à payer sa part des coûts admissibles et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, à signer tous les documents jugés nécessaires à l'exécution de cette décision.

3.6 CESSION D'UN ANCIEN CHEMIN À FERMER

Attendu que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis possède un terrain de figure irrégulière connu et désigné comme étant une partie du lot SIX MILLIONS QUATORZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE (lot 6 014 554 ptie), au cadastre officiel du Québec, dans les limites de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis, circonscription foncière Chicoutimi et borné comme suit: vers le Nord par une partie du lot 6 014 554, qui sera bientôt connue sous le numéro 6 520 234 mesurant pour cette limite onze mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (11,84 m); vers l'Est par le lot 6 014 591 mesurant pour ces limites treize mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (13,95 m) et trente-quatre mètres et soixanté-deux centièmes (34,62 m); vers l'Ouest par le lot 6 014 293, mesurant pour ces limites onze mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (11,85 m) et onze mètres et quarante-trois centièmes (11,43 m), pour une superficie de quatre cent vingt mètres carrés et un dixième (420,10 m²).

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis cède le terrain ci-dessus décrit en contrepartie de deux cents (200 \$) dollars à monsieur Carl Simard, et madame Christine Bouchard. Il est de plus résolu d'autoriser le maire, monsieur Pierre Deslauriers, et la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Hélène Gagnon, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis le contrat de vente notarié. Les frais d'arpenteur et de notaire seront à la charge de l'acheteur.

3.7 DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC

PATRICIA LAVOIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser madame Patricia Lavoie à raccorder son fonds de terre du Sentier Laberge au réseau d'aqueduc de la municipalité à ses frais. La municipalité ne se tient aucunement responsable de tout défaut et de toute erreur dans les travaux de raccordement au réseau d'aqueduc de la municipalité.

Les travaux devront être exécutés sous la surveillance de monsieur Frédéric Guérin, opérateur aqueduc et égout, et madame Patricia Lavoie devra de plus acquitter des frais de raccordement de 800,00 \$, ainsi que la taxe d'aqueduc annuelle.

3.8 DEMANDE D'AQUISITION D'UN TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que le propriétaire de l'immeuble du 520, Sentier Jean, Saint-Félixd'Otis, voudrait acquérir l'immeuble puisque celui-ci est connexe à son terrain qui appartient à la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser de vendre l'immeuble.



Nº de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Et que la municipalité n'a pas l'intention de retirer un espace vert autour du lac Otis et que le conseil municipal trouve que le nombre d'immeubles autour du lac Otis est suffisant.

4. URBANISME

4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Au cours du mois de mai 2022, 22 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 676 000,00 \$ répartie comme suit :

NOMBRE	TYPE	VALEUR	MONTANT
2	Bâtiment / équipement complémentaire	63 000,00 \$	40,00 \$
1	Bâtiment complémentaire	15 000,00 \$	20,00\$
1	Démolition d'un bâtiment principal	5 000,00 \$	20,00\$
13	Intervention touchant les rives et littoral	350 000,00 \$	60,00 \$
1	Nouvelle construction résidentielle	0,00 \$	50,00 \$
3	Ouvrage de captage d'eau	45 000,00 \$	1 575,00 \$
1	Piscine bassin d'eau	8 000,00 \$	25,00 \$
7	Réparation, rénovation	180 000,00 \$	250,00 \$
2	Transformation, agrandissement	10 000,00 \$	37.50 \$
1	Lotissement	0,00 \$	40,00\$
22	TOTAL	676 000,00 \$	2 177,50 S

4.2 DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

L'Association des propriétaires de chalets du Lac-à-la-Croix, est mandatée par ses membres pour demander à la municipalité de modifier son règlement de zonage pour les terrains qui sont en TPI.

L'Association voudrait que le territoire qui est zoné villégiature et agro-forestier devienne un territoire zoné conservation;

Le conseil décide de transférer la demande au Comité consultatif d'urbanisme afin d'entendre ses recommandations.

5. DONS ET SUBVENTION

5.1 FONDATION DE L'HÔPITAL DE LA BAIE DES HA! HA!

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents de verser un montant de 250 \$.

6. INVITATION

6.1 TOURNOI DE GOLF POUR LA FONDATION POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser de verser un montant à cette activité.

7. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 AUTORISATION POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater madame Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour émettre des permis et certificats au nom de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis.

9. CORRESPONDANCE

9.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

10. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 372 561,53 \$.

2022-06-110

2022-06-111

2022-06-112

2022-06-113



N° de résolution

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

FOURNISSEUR	MONTANT'	DESCRIPTION
Amec	2 425,97 \$	Décret, sécurité civile
Association de la rivière Petit-Saguenay	100,00 \$	Subvention
Blackburn & Blackburn inc.	449,06\$	Contrat de services
Machineries lourdes R. Bouchard	4 182,22 \$	Nettoyage des rues
Brandt	543,35 \$	Pièces
Marcel Brassard	317,91 \$	Décret, sécurité civile
Bureautique FTI	138,32 \$	Matériel
Canadian tire	4 925,06 \$	Matériel
Centre de services scolaire des Trois-Lacs	3 403,26 \$	Formation
Chemtrade	3 289,41 \$	Matériel
Club de motoneigistes du Saguenay	1 000,00 \$	Subvention
Corporation de gestion de la rivière St-Jean	80,00 \$	Don
Déry télécom	112,04 \$	Accès réseau
Pierre Deslauriers	129.00 \$	Déplacement
Equipements J.M.A.R. inc.	519,05 \$	Maintenance
Fédération québécoise des municipalités		
FQM Assurances	350,50 \$	Formation
	82.231,78 \$	Assurances
Filtre Saglac	310,57 \$	Pièces
Fonds de l'information foncière	35,00 \$	Droits de mutation
Garage SP La Baie	112,65 \$	Matériel
Génératrice Drummond	1 498,41 \$	Entretien
GLS	39,07\$	Transport
Transport LHC	1.810,86\$	Transport
Idrotek	1 902,84 \$	Matériel
Japy électrique	441,38\$	Lumières de rue
Kubota	427,32 \$	Matériel
Laboratoire Environex	682,39 \$	Analyses
Lignarex	3 249,12 \$	Projet SNF
Linde	945,55 \$	Bail
Marché Saint-Félix	586,16\$	Repas
Michel Simard-Côté	500,00\$	Dépôt
Ministère de la sécurité publique	64 371,00 \$	Sûreté du Québec
Napa	759,09 \$	Matériel
Nord-flo	39 232,58 \$	TECO 2019-2023
Paco	137,92 \$	Pièces
Pétrole RL	699,47 \$	Essence
Potvin & Bouchard	71,91 \$	Matériel
Produits sanitaires Lépine	1 027,76 \$	Matériel
Produits BCM	1 322,34 \$	Matériel
Raymond Chabot Grant Thornton	17 577,38 \$	Audit
Régie incendie	216,00 \$	Entretien
Régie des matières résiduelles	7 219,26 \$	
Robin Potvin inc.		Quote-part
Sanidro	5 407,04 \$	Décret, sécurité civile
Sécuor	8 229,50 \$	Réseau d'égout
	327,68 \$	Maintenance
Services sanitaires R. Bonneau	4 104,60 \$	Roll-off
Transport Extra	160,97 \$	Voirie
Me Catherine Tremblay, notaire	1 684,91 \$	Honoraires
Variétés LCR	462,16 \$	Équipement
Bell mobilité	161,88\$	Cellulaire
Comité de développement	100,00\$	Subvention
Carl Côté	1 000,00 \$	Remboursement dépôt
Emploi-Québec	242,00\$	Formation
Environex	589,26\$	Analyses
Fonds de l'information foncière	20,00 \$	Droits de mutation
Luc Gagnon	539,00 \$	Ménage
Hydro-Québec	2 346.81 \$	Electricité
Salaires et B.M. 3 au 30 avril 2022	59 002,40 \$	
Salaires et B.M. 1erau 28 mai 2022	38 810,36 \$	
Total des dépenses	372 561,53 \$	

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné Saint-Félix-d'Otis, ce 6 juin 2022.

Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées par des citoyens.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire

Hélène Gagnon, directrice générale et sec-très.

R-2022-06-114